Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 029-242900645-20260527-DF_26_05_21-DE

DouarneneZ
KUMUNIΞZH ~ COMMUNAUTΞ

DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 27 mai de l'An Deux Mille Vingt-six à 18h, le Conseil communautaire légalement convoqué le 21 mai 2026, s'est réuni à Douarnenez Communauté, sous la présidence de Mme Jocelyne POITEVIN, Présidente.

Votants : 26
Jocelyne POITEVIN, Françoise LAOUÉNAN – LE LEC, Christelle DRÉANO, Jean-Loup THIVET, Marie-Pierre GUILCHER, Sylvie VIGOUROUX-BUREL, Françoise PENCALET, Gaëtan OLIVIER, Marine GONIDEC, Ludovic QUELENNEC, Yves TYMEN, Marc RAHER, Sébastien THOMAS, Marie-Pierre BARIOU, François GUET, Isabelle STEFANUTTI, Julien LAOUÉNAN, Henri SAVINA, Marie-Pierre COSQUER, Catherine LAMOUR – GENTRIC, Philippe CORNEC.
Pouvoirs : André GUILLEMOT, pouvoirs à Françoise LAOUÉNAN – LE LEC
Philippe LE MOIGNE, pouvoirs à Christelle DRÉANO
Gildas HÉMERY, pouvoirs à Jean-Loup THIVET
Béatrice QUEFFELEC, pouvoirs à Ludovic QUELENNEC
François PHILIPPE, pouvoirs à Marie-Pierre GUILCHER

Secrétaire de séance : Françoise LAOUÉNAN – LE LEC

DÉLIBÉRATION N° DF-26-05-21

OBJET : Budget supplémentaire 2026 – Budget annexe « Ordures ménagères »

Rapporteur : Ludovic QUÉLENNEC

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2311-1, L.2313-1 et L.2313-2 ;

Vu l'instruction comptable et budgétaire M57 ;

Vu la délibération n° DF-26-02-08 en date du 4 février 2026 adoptant le budget primitif pour l'année 2026 du budget annexe « Ordures ménagères » ;

Vu la délibération n° DF-26-05-07 en date du 27 mai 2026 adoptant le compte administratif pour l'année 2025 du budget annexe « Ordures ménagères » ;

Vu la délibération n° DF-26-05-14 en date du 27 mai 2026 approuvant l'affectation des résultats pour l'année 2025 du budget annexe « Ordures ménagères » ;

Vu la maquette budgétaire du budget supplémentaire 2026 annexée ;

Un budget supplémentaire a pour objet d'affecter les résultats de l'exercice précédent, d'inscrire les restes à réaliser et d'apporter des inscriptions ou des ajustements complémentaires au budget primitif de l'année, rendus nécessaires par les derniers éléments connus depuis son vote.

Il est rappelé que le budget primitif 2026 a été voté, le 4 février 2026, pour un montant total de 4 154 210 € (mouvements d'ordre inclus).

Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 029-242900645-20260527-DF_26_05_21-DE

PRÉSENTATION DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE
SECTION DE FONCTIONNEMENT

9) *Les recettes de fonctionnement*

		BP 2026	BS 2026	TOTAL BP + BS
013	Atténuation de charges	3 000,00 €		3 000,00 €
70	Produits des services	3 520 300,00 €		3 520 300,00 €
75	Autres produits de gestion courante	1 010,00 €		1 010,00 €
77	Recettes exceptionnelles			- €
78	Reprise sur amortissements et provisions	10 000,00 €		10 000,00 €
	Total recettes réelles	3 534 310,00 €	- €	3 534 310,00 €
042	Opérations d'ordres (subventions)	26 500,00 €		26 500,00 €
002	Excédent de fonctionnement reporté		1 045 779,55 €	1 045 779,55 €
	TOTAL	3 560 810,00 €	1 045 779,55 €	4 606 589,55 €

Les recettes de fonctionnement progressent de 1,04 M€ par l'intégration du résultat de l'exercice 2025.

10) *Les dépenses de fonctionnement*

		BP 2026	BS 2026	TOTAL BP + BS
011	Charges à caractère général	2 315 950,00 €	78 000,00 €	2 393 950,00 €
012	Charges de personnel	1 060 000,00 €		1 060 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	20 000,00 €	16 000,00 €	36 000,00 €
66	Charges financières	5 100,00 €		5 100,00 €
67	Charges exceptionnelles	2 000,00 €	18 000,00 €	20 000,00 €
68	Provisions	10 000,00 €		10 000,00 €
	Total dépenses réelles	3 413 050,00 €	112 000,00 €	3 525 050,00 €
023	Virement à la section d'investissement		793 779,55 €	793 779,55 €
042	Opérations d'ordre (amortissements)	147 760,00 €	140 000,00 €	287 760,00 €
	TOTAL	3 560 810,00 €	1 045 779,55 €	4 606 589,55 €

Les dépenses de fonctionnement sont réajustées comme suit :

- Abondement des charges à caractère général de + 78 k€ dont + 50 k€ pour les frais de traitement des déchets (mise en réserves), + 20 k€ pour le carburant, + 8 k€ pour les assurances ;
- Ajustement des crédits liés aux admissions en non-valeur : + 13 k€ ;
- Abondement de l'enveloppe d'aide financière aux déchets amiantés et broyages de déchets verts : + 3 k€ ;
- Ajustement des dotations aux amortissements (opérations d'ordres) : + 140 k€ ;
- Intégration d'un virement à la section d'investissement : + 793 k€.

PRÉSENTATION DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE
SECTION D'INVESTISSEMENT

9) *Les recettes d'investissement*

		BP 2026	REPORT 2025	BS 2026	TOTAL BP + BS
10	Dotations, fonds divers et réserves			102 239,04 €	102 239,04 €
13	Subventions d'investissement	59 000,00 €	100 000,00 €		159 000,00 €
16	Emprunts	386 640,00 €		- 386 640,00 €	- €
	Total recettes réelles	445 640,00 €	100 000,00 €	- 284 400,96 €	261 239,04 €
021	Virement de la section de fonctionnement			793 779,55 €	793 779,55 €
040	Opérations d'ordre (amortissements)	147 760,00 €		140 000,00 €	287 760,00 €
041	Opérations patrimoniales			30 000,00 €	30 000,00 €
001	Excédent d'investissement reporté			538 740,88 €	538 740,88
	TOTAL	593 400,00 €	100 000,00 €	1 218 119,47 €	1 911 619,47 €

Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 029-242900645-20260527-DF_26_05_21-DE

Les recettes d'investissement progressent pour un montant total de 1,31 M€ dont 100 k€ au titre des reports 2025 et – 284 k€ de nouvelles recettes réelles, affectées somme suit :

- La constatation de l'excédent de fonctionnement capitalisé : + 102 k€ ;
- L'ajustement du besoin d'emprunt d'équilibre : - 386 k€ ;
- L'inscription du virement de la section de fonctionnement : + 793 k€ ;
- L'inscription des recettes relatives aux opérations d'ordres : + 140 k€ ;
- L'ajustement comptable d'opérations patrimoniales : + 30 k€ ;
- La constatation de l'excédent d'investissement cumulé : + 538 k€.

10) *Les dépenses d'investissement*

		BP 2026	REPORT 2025	BS 2026	TOTAL BP + BS
16	Emprunts	50 000,00 €			50 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	516 900,00 €	80 131,84 €	297 139,55 €	894 171,39 €
23	Immobilisations en cours		660 848,08 €	250 000,00 €	910 848,08 €
	Total dépenses réelles	566 900,00 €	740 979,92 €	547 139,55 €	1 855 019,47 €
040	Opérations d'ordres (subventions)	26 500,00 €			26 500,00 €
041	Opérations patrimoniales			30 000,00 €	30 000,00 €
	TOTAL	593 400,00 €	740 979,92 €	577 139,55 €	1 911 519,47 €

Les dépenses d'investissement sont réévaluées de 1,38M€ dont 740 k€ au titre des restes à réaliser et par 547 k€ au titre de nouvelles dépenses à constater :

- Des crédits supplémentaires au chapitre 21 au titre de la politique de renouvellement des apports de collectes et acquisitions de matériels et équipements divers : + 297 k€ ;
- Une actualisation de l'enveloppe dédiée aux travaux de réaménagement de la déchetterie (actualisation de prix + avenants) : + 200 k€ ;
- Une provision de crédits pour des avances forfaitaires : 50 k€ ;
- Un ajustement comptable d'opérations patrimoniales : + 30 k€.

Dès lors, il est proposé, au Conseil communautaire, d'adopter le budget supplémentaire 2026 du budget annexe « Ordures ménagères » comme suit :

- Section de fonctionnement : 1 045 779,55 €
- Section d'investissement : 1 318 119,47 € (y compris les restes à réaliser)

Soit un total de 2 363 899,02 €, portant ainsi le montant total du budget annexe « Ordures ménagères » pour l'année 2026 à 6 518 109,02 €.

Vu l'avis favorable de la Commission Développement économique, mutualisation et finances et du Bureau communautaire du 18 mai 2026 ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- **ADOPTER** le budget supplémentaire pour l'année 2026 du budget annexe « Ordures ménagères »,
- **ARRETER** les montants par section tels que présentés ci-dessus, en équilibre en dépenses et en recettes.

Fait et délibéré le 27 mai 2026.
La Présidente,
Jocelyne POITEVIN

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DOUARNENEZ COMMUNAUTÉ

Le secrétaire,
Françoise LAOUENAN – LE LEC